



Protocole sanitaire rentrée 2020

publié le 01/09/2020

Vous trouverez en pièce jointe le protocole sanitaire en vigueur au 1er septembre 2020. Il est important d'en prendre connaissance, les parents jouant aussi un rôle essentiel notamment en s'engageant à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents devront prévenir Mme La Principale ou M Le Principal-adjoint si l'enfant était testé positivement.

Comme vous le constaterez, la distanciation physique n'est plus obligatoire mais cela est compensé par le port du masque obligatoire pour tous. De même, la limitation du brassage n'est plus obligatoire.

L'application des gestes barrières est essentielle pour se protéger et protéger les autres. Des distributeurs de gel hydro-alcoolique se trouve en plusieurs endroits au sein du collège. Un lavage des mains sera requis avant le passage au self, les classes seront régulièrement aérées, le nettoyage et la désinfection des locaux seront effectués en respectant les consignes de la collectivité territoriale.

Pour une bonne rentrée pour tous et le bon déroulement de cette année scolaire, la participation et l'implication de tous est un impératif.

Christine LALLEMENT,
Principale

Document joint

 [protocole_sanitaire_rentree_2020](#) (PDF de 828 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.